



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0018

D É C I S I O N

**Portant attribution du marché de fourniture de bennes à boues
pour la station d'épuration d'Argelès Sur Mer**

CC ACVI / BELLEVRET INDUSTRIES

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché de fourniture de bennes à boues pour la station d'épuration d'Argelès sur Mer,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 octobre 2022 lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour le marché de fourniture de bennes à boues pour la station d'épuration d'Argelès sur Mer,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le présent marché à la société BELLEVRET INDUSTRIES sise Zone industrielle au désert – 1210 Route de Saint Amour – 39160 BALANOD (SIRET n° 523 036 705 00011) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230124-DC2023-0018-AR
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de **fourniture de bennes à boues pour la station d'épuration d'Argelès sur Mer**, N° 2022F40BBOUE, à la société **BELLEVRET INDUSTRIES** sise **Zone industrielle au désert - 1210 Route de Saint Amour - 39160 BALANOD (SIRET n° 523 036 705 00011)**, et ce pour un montant maximum de **90 000.00-€ HT (quatre-vingt-dix mille euros HT, TVA en vigueur en sus)**,

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

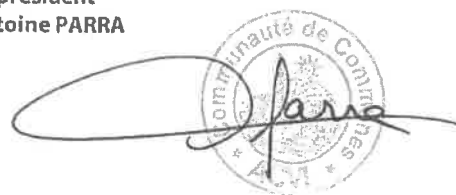
ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 24 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le président
Antoine PARRA

A circular stamp of the Communauté de Communes is visible, partially obscured by a large, stylized signature in black ink. The stamp contains the text "Communauté de Communes" and "Argelès-sur-Mer".

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.